

Syndicat CGT
GROUPE ENTREMONT ALLIANCE
1, rue Le Bon
29556 QUIMPER Cedex 09

**Secrétariat général du CIRI
Ministère de l'Economie,
de l'Industrie et de l'Emploi
Télédoc 262
139, rue de Bercy
F-75 572 PARIS Cedex 12**

Quimper, le 6 juillet 2009

Monsieur le Secrétaire général,

Notre groupe connaît aujourd'hui un endettement important par son montant, mais sans pour autant que la structure de la dette n'hypothèque l'avenir de la société. La crise conjoncturelle historique qui frappe aujourd'hui le marché laitier international a pour résultante une chute de 50% de la consommation mondiale ; d'autre part, l'évolution climatique, notamment par la reprise des exportations néozélandaises, provoque une grave crise structurelle. Les excédents laitiers qui en résultent, par leur sous valorisation, ont nuit à l'équilibre économique des industries laitières et tout particulièrement aujourd'hui à ENTREMONT ALLIANCE. Cela se traduit notamment par des importations massives d'emmental à hauteur de 34 000 tonnes en 2008 et 60 000 tonnes à ce jour, en 2009. Dans cette situation, notre actionnaire majoritaire, la CNP, souhaite se rapprocher d'un nouveau partenaire face à la défaillance économique d'UNICOPA qui a déposé un dossier au CIRI pour d'autres raisons qu'ENTREMONT ALLIANCE.

Les issues qui se dessinent aujourd'hui tendent à établir le groupe LACTALIS, selon LACTALIS, comme l'unique solution pérenne au règlement de nos problèmes. Or la réalité sur le terrain établit dès à présent une situation doublement monopolistique pour le groupe laitier mayennais. Il est donc légitime pour nous, les 4 180 salariés du groupe ENTREMONT ALLIANCE, de nous interroger sur la légitimité d'une telle annonce et sur sa fiabilité.

La situation actuelle fait que les industriels sont amenés à traiter des volumes excédentaires coûteux, à hauteur de 45% pour ENTREMONT ALLIANCE ; ceux ci traités en beurre/poudre occasionnent une perte de 107 euros aux 1000 litres. L'origine de ce problème tient à l'obligation de collecter la totalité des volumes produits sous une pression à la fois politique et culturelle. Cependant les fondements de l'économie de marché indiquent, par le biais du Code du commerce, une incompatibilité flagrante : est-il possible de continuer d'acheter à perte ? La solution LACTALIS est-elle face à cela viable ?

Comment prétend elle régler le problème d'ENTREMONT ALLIANCE alors qu'elle-même n'a pu régler le sien au regard de ses propres excédents. En effet, qu'advierait-il des 800 millions de litres excédentaires d'ENTREMONT ALLIANCE ?

L'accord interprofessionnel du 3 juin 2009 prévoit par l'un de ses articles la contractualisation des volumes : quelle en sera la lecture par LACTALIS, opérateur hégémonique en Bretagne ? Force est de constater qu'il existera un déséquilibre du rapport de force en défaveur des producteurs. D'autre part, le rapprochement souhaité par LACTALIS établit de fait un monopole sur la fabrication des pâtes pressées cuites, non cuites, leurs coproduits, les AOC et poudres infantiles à hauteur de 80%.

De ce fait, la dette d'ENTREMONT ALLIANCE tenant en la conjugaison de la crise financière et de la crise laitière, n'implique pas le groupe dans une situation à venir irréversible. En effet, la fin de ces crises est d'ores et déjà annoncée courant 2010 ; en outre, le groupe LACTALIS présente un ratio d'endettement bien supérieur à celui d'ENTREMONT ALLIANCE, cumulant une dette dépassant les 3 milliards d'euros -30% du chiffre d'affaires-, selon les milieux professionnels. En conséquence, l'adossement du groupe ENTREMONT ALLIANCE à LACTALIS apporterait une situation néfaste tant pour les consommateurs, par l'établissement d'un monopole du marché, que pour les producteurs par la dépendance inhérente. De plus, comme nous venons de le voir, LACTALIS ne réglerait en rien le problème des excédents laitiers, ce qui ne ferait que pérenniser la précarité de la production amont. Cette situation de monopole, de fait, est incompatible avec l'essence même des modèles économiques libéraux, fondés sur un équilibre des marchés grâce à la libre concurrence, modèle que l'Europe met en place depuis plus de cinquante ans. Enfin, cette proposition de reprise nous semble non viable économiquement, et le doute est permis quant à la pérennité avancée par Michel Léonard au regard de la situation d'endettement dans laquelle se trouve LACTALIS. L'avenir de toute une région ne peut tenir entre les mains d'un grand groupe hégémonique qui, par sa disparition, détruirait la stabilité de la structure socio économique locale.

Plusieurs groupes laitiers français, dont ENTREMONT ALLIANCE, envisagent la création d'une structure ad hoc concernant notamment le traitement des laits excédentaires par une redistribution des volumes. Cette déconcentration industrielle, évoluant en fonction des saisons et des régions, permettrait une absorption régulée et une meilleure adaptation des volumes au marché. Le choix de cette structure ad hoc, à laquelle LACTALIS semble se tenir à l'écart, contribuerait à régler le problème des excédents.

Enfin, il convient également de s'interroger et de prendre en compte l'impact social de l'actionnariat version LACTALIS. ENTREMONT ALLIANCE est un groupe déjà restructuré par trois Plans de Sauvegarde de l'Emploi, en 2004, 2006 et 2008, qui ont déjà coûté mille emplois. En dehors de la crise financière et laitière, la structure du groupe demeure viable et adaptée. L'avenir des salariés et de leurs familles ne peut pas être la variable d'ajustement permanente d'un jeu financier. L'incidence sur les effectifs sera, dans le cas d'une reprise par LACTALIS, le licenciement de plusieurs centaines de salariés. Cette prévision semble correspondre à la structure industrielle des deux sociétés, des doublons existeraient sur toutes les filiales ; ainsi Jura Gruyère fusionnerait avec Président AOC, le groupe EUROSERUM avec BBA, NUTRIBIO avec LACTEL NUTRIBIO SANTE.

Les salariés de l'agroalimentaire payent déjà un lourd tribut en ce qui concerne les salaires, les conditions de travail et de vie, les retraites et l'espérance de vie. La politique sociale, salariale et

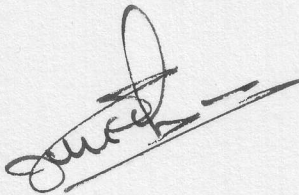
managériale de LACTALIS ne correspond pas aux valeurs que partagent les salariés d'ENTREMONT ALLIANCE.

En conclusion, **la position des salariés du groupe ENTREMONT ALLIANCE est claire : NON à LACTALIS**. La solution LACTALIS ne réglerait en rien le problème initial des excédents laitiers contrairement à la solution de la structure ad hoc ; de plus LACTALIS au vu de son endettement n'assurerait pas la pérennité de la nouvelle société, la position monopolistique de celle-ci risquant de rompre l'équilibre d'une région toute entière du producteur au consommateur, en passant par le salarié d'ENTREMONT ALLIANCE.

Une délégation CGT d'ENTREMONT ALLIANCE et d'EUROSERUM se tient à votre disposition pour expliciter le présent courrier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, nos salutations distinguées.

Pour la CGT ENTREMONT ALLIANCE
Jean Pierre TROUBOUL



Pour la CGT EUROSERUM
Gérard GONOT

